

Compte-rendu atelier 3 Leader
Développement durable
mardi 19 mai 2015 – 18h00
Complexe sportif d'Haussimont

Liste des participants

Nom	Prénom	Fonction	Présence
CHONÉ	Jean-Marc	Directeur des études - AUDC ¹	Présent
COLLARD	Benoît	Président de Symbiose	Présent
GARNIER	Marc	Chargé de mission développement durable – Cités en Champagne	Présent
GODART	Pauline	Assistante d'études - AUDC	Présente
HENRY	Catherine	Citoyenne	Présente
HORY	Jean-Claude	CDL ² Pays de Châlons	Excusé
JESSON	Jacques	Président du Pays de Châlons	Excusé
LOPEZ	Margaux	Chargée d'urbanisme et développement économique – CC de Suippe et Vesle	Excusée
MAIRESSE	Marie-Christine	Association de consommateurs CCLV ³	Présente
MESTRUDE	Laurent	Conseiller communautaire en charge de l'environnement – Cités en Champagne	Présent
PAULY	Hélène	Chargée de mission Leader au Pays de Châlons	Présente
PRIOLLET	Gilles	Président Office des Seniors – CLIC ⁴ Cités en Champagne	Excusé
ROULOT	Bruno	Maire d'Haussimont	Présent
URTH	Jean-Claude	CDL Pays de Châlons	Excusé
VENAULT	Guy	Vice-Président du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne	Présent
VERNET	Renaud	CESE ⁵ Châlons - Directeur Agence51	Excusé

¹ Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

² Conseil de Développement Local

³ Consommation Logement et Cadre de Vie

⁴ Comité Local d'Information et de Concertation

⁵ Conseil Economique Social et Environnemental

Introduction

Hélène Pauly rappelle l'objet de la réunion. Il s'agit de faire le point sur le diagnostic du territoire du Pays de Châlons dans les domaines de l'environnement : ressources naturelles, énergie, climat et de l'habitat.

La question de l'agriculture et des circuits courts alimentaires de proximité, initialement prévue dans cet atelier, sera traitée par un groupe dédié (Atelier 5 Leader Agriculture), du fait des nombreuses données à analyser et de la nécessité de mobiliser un maximum de personnes ressources sur ce thème. La réunion de ce groupe est prévue le lundi 22 juin à 14h, l'organisation se fait à l'initiative du Pays, en collaboration avec Emeline Samy de la Chambre d'agriculture et Julie Portejoie de Symbiose.

Le diagnostic proposé est issu d'une synthèse des documents stratégiques disponibles actuellement : la charte de développement durable du Pays, le rapport de présentation du SCOT⁶ du Pays, le SRCE⁷, le diagnostic Agenda 21 de l'agglomération de Châlons, l'étude ENR⁸ à l'échelle de l'agglomération de Châlons, les travaux faits par la commission 3 du CDL du Pays, des données fournies par la Chambre d'Agriculture de la Marne.

De ce diagnostic il faut tirer et hiérarchiser des enjeux, qui permettront d'identifier ensuite des opérations éligibles à Leader.

Ce travail d'identification d'opérations fera l'objet d'une autre réunion le 23 juin.

La même méthode est suivie pour les autres groupes de travail : Atelier 1 Services à la population, Atelier 2 Attractivité et Atelier 4 Economie / formation.

La candidature du Pays doit être déposée à la Région avant le 30 octobre 2015.

Rappel : qu'est-ce que Leader et comment ça marche ?

Leader est un dispositif européen qui associe la gestion de fonds européens issus de la PAC⁹ à une méthode de développement local, basée sur une démarche ascendante. L'enveloppe financière est confiée à un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus des collectivités et de personnes privées représentatives du territoire et compétentes au regard de la stratégie définie par le territoire.

Le Pays organise actuellement une concertation pour déterminer cette stratégie, en s'appuyant notamment sur les personnes impliquées dans le Conseil de développement du Pays et dans le CESE de la Ville de Châlons-en-Champagne. La démarche est ouverte à toute personne qui souhaite s'impliquer dans le développement de son territoire.

Les opérations qui pourront être éligibles à Leader doivent avoir un caractère innovant, intégré et multipartenarial.

En Champagne 18 territoires sont candidats à Leader, pour une enveloppe globale de 21 000 000 €, qui sera répartie entre les territoires retenus selon des critères qui ne sont pas connus à ce jour.

Analyse Ressources naturelles, énergie, climat et environnement

L'analyse par Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) est une méthode de diagnostic de territoire qui est fortement conseillée par l'Europe et donc par la Région pour préparer la stratégie Leader.

Il est demandé aux participants de questionner les éléments de l'AFOM, de les modifier si nécessaire et de les valider ensuite.

Au regard du diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

⁶ Schéma de COhérence Territoriale

⁷ Schéma Régional de Cohérence Ecologique

⁸ Énergies Renouvelables

⁹ Politique Agricole Commune

Consommation foncière, friches industrielles et militaires

Jean-Marc Choné remarque la consommation foncière n'est pas en progression, mais en stabilisation voire en diminution : on constate depuis plusieurs années dans les documents d'urbanisme le déclassement de zones qui étaient prévues à urbaniser en zones naturelles ou zones agricoles. Cela représente comptablement, en termes de planification territoriale, une restitution de surface à l'agriculture ou à la nature (même si dans les faits ces zones pouvaient être encore naturelles ou cultivées).

Il manque au diagnostic le fait qu'il n'y a pas de politique de gestion des friches industrielles sur le Pays de Châlons. Plus largement, le territoire ne peut pas s'appuyer sur un Etablissement Public Foncier qui serait mieux à même d'assurer le partage et le recyclage des sites « hors marché » (où le coût d'installation de n'importe quel usage est supérieur à la valeur de cet usage). Cette question est compliquée à traiter pour plusieurs raisons :

- Les opérateurs publics propriétaires des sites en friches ont des exigences souvent difficiles à gérer : RFF, SNCF, Armée, etc.
- Les coûts de réhabilitation des friches sont très lourds : dépollution (hydrocarbures par exemple), rénovation, etc. Les entreprises préfèrent investir dans de nouveaux sites plutôt que remettre à niveau leur site historique, en y gardant un minimum d'activité.

Pourtant, il y a des expériences réussies de réemploi de friches, notamment pour faire des jardins ouvriers, familiaux (même si ce sont plutôt des problématiques de milieux urbains denses où il y a peu d'espace).

Il y peut y avoir aussi la mise à disposition des locaux ou des surfaces des friches à des associations, en attendant d'initier et de développer des projets d'occupation des sites. Des exemples existent à proximité, notamment en Lorraine : www.ecureypoledavenir.fr, www.ciav-meisenthal.fr.

Biodiversité

En réponse à une question, il est indiqué que la majeure partie des zones naturelles (ZNIEFF, Natura 2000) se trouve dans les camps militaires : c'est là notamment que la qualité de l'eau y est la meilleure sur le territoire. Il y a aussi le marais d'Athis et d'autres zones : http://www.paysdechalonenchampagne.com/wp-content/uploads/downloads/2012/03/Atlas-cartographique_Environnement.pdf

A Haussimont, il y a eu un inventaire de la biodiversité locale, c'est étonnant de voir la richesse qui existe, d'espèces qui sont venues s'installer alors que ce n'était pas leur milieu d'origine : il est possible de reconquérir la biodiversité.

S'agissant des pratiques agricoles qui peuvent nuire à la biodiversité, les participants remarquent qu'il est possible d'agir en préservant les lisières des bois par rapport aux cultures, en gardant un espace non labouré.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Suite à une question, il est rappelé ce qu'est le SRCE : un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) et visant à garantir les continuités écologiques sous l'appellation Trame verte et bleue. Le document est élaboré par la DREAL¹⁰ et la Région Champagne-Ardenne, l'enquête publique est en cours et se termine le 20 mai 2015.

De nombreuses pistes de travail sont dégagées par le SRCE, il faut maintenant mobiliser les acteurs, notamment les propriétaires privés. Il faut faire de la pédagogie, valoriser les bonnes pratiques.

En particulier, sur le SRCE, Laurent Mestrude indique que la rigole de Condé ainsi que le Canal latéral à la Marne n'apparaissent pas dans le document, alors qu'ils représentent un linéaire associant des milieux humides et boisés long de 14 km.

De même, la route insubmersible entre Juvigny et Matougues n'apparaît pas non plus alors que, du fait de son infrastructure, cette route présente un intérêt écologique certain. Il regrette le manque de pédagogie envers les élus locaux. Jean-Marc Choné indique que la

¹⁰ Direction Régionale de L'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Région et la DREAL ont fait le travail d'association des acteurs locaux, peut-être que les gens ne sont pas venus aux réunions de présentation.

Guy Venault précise que l'enquête publique sert aussi à ça : c'est le moment pour faire remonter des remarques et des réflexions qui seront prises en compte par le commissaire enquêteur et pourront éventuellement amender le projet de SRCE.

Jean-Marc Choné précise également que le SRCE n'a pas forcément vocation à répertorier de façon exhaustive l'ensemble des continuités écologiques : c'est une question d'échelle : le document se fait à l'échelle de la Champagne-Ardenne, il recense les données qui sont impactantes pour le territoire régional. Par contre ça peut être pertinent de bien l'identifier dans le SCOT¹¹, parce que ce sera nécessaire ensuite pour élaborer les PLU ou PLUI¹². Enfin Jean-Marc Choné indique que de nombreux sites naturels ont été inventoriés, ce serait bien de centraliser toutes les informations dans une base de données et d'impliquer les acteurs locaux dans son enrichissement.

- Les participants s'accordent sur le fait qu'il y a nécessité de mettre les acteurs en réseau sur ces sujets, de faire de l'animation, d'avoir une personne dédiée.

Biodiversité et agriculture

On peut rendre la population actrice de la protection, mais aussi les agriculteurs.

Individuellement chacun est sensible à la question de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, y compris l'agriculteur : il y a des exemples de bonnes pratiques à l'échelle de l'une ou l'autre exploitation. C'est collectivement que c'est plus difficile à approcher.

L'association Symbiose, créée en 2012, travaille sur cette démarche collective, avec des partenaires tels que la LPO¹³, la fédération de Chasse ou le RBA¹⁴. Pour que les résultats soient pérennes, il faut faire adhérer un maximum d'acteurs et aller au-delà d'une dimension de parcelle agricole en les faisant travailler à l'échelle d'un territoire, en prenant en compte les spécificités de ce territoire, contraintes et paysages. Symbiose met en place des plans d'actions issus de ces travaux collectifs, organise des sorties de sensibilisation pour les agriculteurs, viticulteurs, collectivités, scolaires etc. Elle crée aussi des fiches d'aménagement, des méthodes d'inventaire, de diagnostic, d'auto-diagnostic, etc.

<http://www.symbiose-biodiversite.com>

Le Pays de Châlons est adhérent de l'association et travaille avec elle au confortement des notions de trame verte et bleue dans l'espace agricole. Une démarche expérimentale conduite par Symbiose est en cours sur la commune de Tilloy-Bellay.

La réglementation, la complexité administrative et les paiements

Les participants font état des difficultés rencontrées par les agriculteurs qui s'engagent dans la protection de l'environnement et de la biodiversité du fait des changements de réglementation récurrents, qui peuvent mettre en péril leurs choix d'aménagement, et aussi de l'extrême lenteur des paiements.

Que ce soit sur le SRCE, pour faire un dossier PAC¹⁵, pour mettre en œuvre des MAE¹⁶ : tout est très complexe : on demande aux agriculteurs de devenir les gendarmes de la nature mais on ne leur donne pas les moyens pour y arriver. « Au pays des promesses, on y meure un peu de faim. »

Benoît Collard indique pour info que Symbiose travaille sur un projet innovant pour mettre en œuvre des SIE¹⁷ territoriales, à l'échelle d'un territoire donné, co-conçue par les parties prenantes (dont les agriculteurs) plutôt que des SIE individuelles¹⁸.

La diffusion, la sensibilisation, l'appropriation

¹¹ Schéma de COhérence Territoriale

¹² Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

¹³ Ligue de Protection des Oiseaux

¹⁴ Réseau Biodiversité pour les Abeilles

¹⁵ Politique Agricole Commune

¹⁶ Mesure Agro-Environnementale

¹⁷ Surfaces d'Intérêt Ecologique

¹⁸ Les SIE (Surfaces d'Intérêt Écologique) doivent représenter au moins 5 % de la surface arable d'une exploitation agricole - Surface arable = Surface Agricole Utile – (prairies permanentes + prairies temporaires de plus de 5 ans + cultures pérennes).

Les participants remarquent qu'il y a un manque de communication de la part des instances qui travaillent sur la biodiversité.

A l'inverse ils font état également d'un manque de curiosité des cibles (grand public, agriculteurs, entrepreneurs, opérateurs du tourisme, etc.) sur ces questions : il manque une culture environnementale sur ce territoire.

Il se passe pourtant plein de choses, mais les locaux n'en sont pas ambassadeurs. Le domaine de Coolus à proximité immédiate de Châlons propose une salle d'exposition et des parcours pédagogiques sur l'environnement, mais il n'est pas encore suffisamment connu.

La fête de la nature n'attire pas les foules. Le salon de l'habitat et du développement durable ressemble désormais plus à une manifestation commerciale pour l'équipement des personnes qu'à un lieu d'éducation à l'environnement.

Cependant, il faut dire qu'on n'attrape pas les gens avec la biodiversité. Benoît Collard explique qu'il faut leur parler de ce qu'ils aiment : en agriculture, on peut citer l'exemple du tour de plaine classique, auquel participe un technicien, qui au bon moment va illustrer la question agronomique ou de machinisme avec une bonne pratique en terme d'environnement ou de biodiversité. Il faut s'adapter au public et être attractif.

Il faut que les gens s'approprient leur espace de vie : la biodiversité, ça participe à l'attractivité d'un territoire : c'est comme les jardins à Châlons.

Bruno Roulot rappelle aussi que sans eau et biodiversité, il n'y a plus rien, plus de vie : c'est donc une priorité. On a vraiment du retard en France dans ce domaine.

La question dans tout ça c'est la cohérence : la cohérence des actions, des intervenants, des politiques, des réglementations, des échelles d'intervention, etc.

L'eau

Pour préciser l'AFOM, il est indiqué que l'eau est bien présente en abondance sur le territoire, mais qu'il faut prendre en compte les pressions de plus en plus nombreuses sur cette ressource. Ces pressions induisent une moindre disponibilité de l'eau à certains moments, avec une menace de perte de biodiversité du milieu due aux assèchs, ou un risque de moindre qualité de l'eau avec une éventuelle concentration de pollution : la ressource reste abondante mais elle est sous tension. L'agence de l'eau réglemente mais ce n'est pas suffisant.

Bruno Roulot indique qu'il faut sensibiliser les utilisateurs de l'eau au fonctionnement d'une rivière. Par exemple il faut 250 mm d'eau par hectare pour irriguer des pommes de terres. Soit 2500m³ par hectare : c'est l'équivalent de la consommation de la commune d'Haussimont à l'année. Alors après on irrigue ou on n'irrigue pas. Le goutte-à-goutte n'est pas pertinent pour des sols tels que ceux du Pays de Châlons. Il faudrait trouver des variétés moins consommatrices d'eau.

Energies :

Les participants sont réservés sur l'opportunité de développer l'hydro-électricité :

- les gisements sont limités
- les vannages ne sont pas en état,
- il y a un risque de nuire à la libre circulation des poissons (les passes à poissons ne sont pas systématiques et quand elles existent parfois inadaptées)
- le coût de remise en service est trop important par rapport au retour sur investissement
- c'est dur d'avoir les accords des propriétaires, qui souvent ne s'intéressent pas à la question.

Méthanisation

Les participants sont sceptiques sur la méthanisation : les gisements sont-ils réellement disponibles ? Il y a déjà une plate-forme de compostage à La Veuve qui valorise les bio-déchets ; il ne faudrait pas déstabiliser les amendements au sol en enlevant la matière organique... Pour approfondir, retour d'expérience sur une étude territoriale financée par Leader sur un territoire voisin, en Meuse :

Risques

Des réglementations sont en cours d'élaboration : TRI¹⁹, GEMAPI²⁰, cavités souterraines. Il faut pouvoir mieux anticiper les risques, mais aussi pouvoir prendre des initiatives hors réglementation.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux sites d'intérêt écologiques et remarquables (ZNIEFF, zones Natura 2000, milieux patrimoniaux etc.) - Une richesse du patrimoine naturel et de la biodiversité - Des espaces naturels et forestiers stables en superficies - Une richesse faunistique et floristique remarquable - Une nature en ville qui contribue à la préservation de la biodiversité - Une consommation foncière en diminution - Des réponses des acteurs locaux et la mise en place d'outils de préservation - Une réserve de biodiversité qui peut se maintenir voire se déplacer - La sensibilité individuelle des personnes à la biodiversité et à l'environnement - Des réponses d'acteurs locaux et mesures de prévention et de protection (LPO²¹, CRENCA²², Fédé chasse, Symbiose, institutions, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine naturel principalement constitué de zones humides, pelouses sèches et quelques boisements : typologie peu diversifiée - Des milieux naturels fragiles et menacés - Une standardisation des milieux - Une érosion de la biodiversité - Des sols soumis aux phénomènes d'érosion - Des infrastructures consommatrices d'espaces agricoles + une artificialisation due aux zones d'activités - Des ressources exposées aux pollutions - Pas de politique de gestion des friches industrielles et militaires - Un manque de culture environnementale - un manque de mobilisation collective dans la société en faveur de l'environnement et de la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> - La vallée de la Marne, ses affluents qui représentent un potentiel écologique important et qui constituent des éléments structurants essentiels du paysage - Des ressources en eau abondantes - Des mesures de protection de la ressource en eau mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Une qualité des eaux altérée - Une dépendance des eaux supérieures au niveau de la nappe de la craie - Un aquifère très vulnérable aux pollutions superficielles - De multiples pressions sur la ressource - Des besoins accrus en eau potable
<ul style="list-style-type: none"> - Un climat favorable pour la production d'énergie solaire et éolienne - Un potentiel avéré de production d'énergies renouvelables, à l'échelle de l'agglomération de Châlons, en particulier solaire, photovoltaïque, bois énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Le peu d'élevage sur le territoire pour alimenter des méthaniseurs
<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne gestion des risques - Une situation atmosphérique relativement favorable - Un territoire bien équipé pour la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - La présence de risques majeurs - Quelques dépassements des normes réglementaires sur la qualité de l'air - L'existence de nuisances sonores
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un SRCE et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme - La complémentarité entre la technique agricole (agronomie, machinisme) et les questions de biodiversité et d'environnement en agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - L'impact du changement climatique sur les milieux naturels et les ressources - Les changements fréquents de réglementation qui déstabilisent les initiatives et les bonnes volontés

¹⁹ Territoire à Risque d'Inondation

²⁰ GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

²¹ Ligue pour la Protection des Oiseaux

²² Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

AFOM Ressources naturelles, énergie, climat et environnement – complétée suite aux discussions

↳ ENJEUX validés, suite à la discussion :

- l'exploitation du potentiel de la biodiversité en termes d'attractivité du territoire
- la préservation et la valorisation des milieux naturels, des espèces, de la biodiversité, des ressources naturelles et des espaces agricoles
- la reconquête de la biodiversité notamment dans l'espace agricole
- la capacité à faire vivre et animer localement les outils disponibles pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
- l'anticipation et l'appropriation de la réglementation par les acteurs concernés
- la stabilisation des réglementations

Analyse Habitat

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

Performance énergétique

La priorité n°1 est à mettre sur l'efficacité énergétique des bâtiments : pour augmenter le pouvoir d'achat des personnes, lutter contre la précarité énergétique. Les logements énergivores ne trouveront plus preneurs, les bailleurs sociaux le savent bien.

Marc Garnier indique que Cités en Champagne projette de créer une plate-forme de rénovation énergétique, avec l'aide de l'Ademe²³ et de la Région. Ce sera un guichet unique pour les particuliers, avec la présence de l'EIE²⁴ et du COMAL-Pact²⁵. Les artisans y seront aussi mobilisés avec le développement de formations adaptées aux problématiques locales (bâti ancien, murs en craie, pans de bois, matériaux locaux) et prenant en compte la question énergétique. Ce serait bien d'utiliser aussi des caméras thermiques, qui sont un bon outil de sensibilisation. Les participants insistent sur l'importance de fournir un conseil neutre et non intéressé à la personne qui veut faire des travaux.

- Il faudrait que le projet se fasse à l'échelle du Pays.

Marc Garnier indique aussi que Cités en Champagne a répondu à l'appel à projet TEPCV²⁶, est retenue comme TEPCV en devenir et va bénéficier d'un accompagnement technique pour faire naître des projets, avec un accompagnement financier de la DREAL quand le territoire sera reconnu pleinement TEPCV.

²³ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

²⁴ Espace Info Énergie

²⁵ Comité Marnais d'Amélioration du Logement

²⁶ Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

Analyse AFOM Habitat - complétée suite aux discussions

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - La croissance du nombre de logements (+70 % entre 1968 et 2009) suit l'évolution du nombre de ménages (+68 %) - Un parc locatif social important (29 % du parc) mais inégalement réparti - Une diversité de logements et de types d'hébergement à l'échelle du Pays pour répondre aux besoins de populations spécifiques (étudiants, militaires, personnes âgées ou dépendantes, personnes défavorisées, gens du voyage) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un dynamisme de construction neuve plus important dans le périurbain et le milieu rural que dans les centralités du territoire (rapporté au poids de leur population) - 99 % de la production de logements neufs ne font que permettre le maintien de la population à son niveau : les logements neufs n'accueillent pas ou très peu de population nouvelle - Un parc insuffisamment diversifié en structure comme en statut d'occupation, ne permettant pas de répondre aux besoins de parcours résidentiels - Un taux de vacance de 6 % qui progresse, surtout à Châlons - Une prédominance de l'habitat individuel (58% du parc) - Un parc de logements relativement anciens (65 % des logements construits avant 1975) - Un parc locatif privé relativement faible (18 % du parc) - Un marché foncier et immobilier qui décline (forte diminution des prix et du nombre de transactions depuis 2008) - Un risque de précarité énergétique des ménages lié au logement
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire du Pays grâce à un renouvellement qualitatif de l'habitat existant - Le potentiel de création/maintien d'emplois que constitue le renouvellement qualitatif de l'habitat existant - La préservation du patrimoine que constitue le renouvellement qualitatif de l'habitat existant - la mise en place d'une OPAH²⁷ 	<ul style="list-style-type: none"> - Des surfaces agricoles et des espaces naturels mis en péril ainsi qu'une valeur paysagère dégradée par l'extension du phénomène d'étalement urbain - Le parc actuel de logements risque d'être inadapté aux besoins futurs des ménages - Le parc actuel de logements ne permettra pas d'accueillir la typologie de population assurant le bon fonctionnement des services et des équipements en place

🔗 ENJEUX validés, suite à la discussion :

- La reconquête et le renouvellement de l'habitat existant, répondant aux besoins actuels des habitants (parcours résidentiel, décohabitation, vieillissement de la population)
- L'amélioration qualitative du parc existant en termes de sobriété énergétique et de lutte contre l'indignité et l'insalubrité
- Le développement équilibré, solidaire et durable du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, passant par la mise en œuvre de politiques de l'habitat sur l'ensemble des territoires (communes, EPCI, SCOT) du Pays, animées et coordonnées

Prochaine réunion de l'atelier 3 le mardi 23 juin à 18h, lieu à définir.

²⁷ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat